



Office de Tourisme de Barbazan

Place du Rocher - 31510 Barbazan

Tel / Fax : 05 61 88 35 64

office-tourisme-barbazan@wanadoo.fr

www.tourisme-barbazan.com

Ouvert toute l'année du Mardi au Samedi

9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - Ouvert le Dimanche matin en été

Règlement des Tennis

Article 1 : Accès aux courts de tennis

- L'accès aux courts de tennis est réservé aux personnes à jour de leur cotisation annuelle, ou munies d'un ticket horaire. Elles doivent être en mesure de présenter sa carte ou son ticket à tout membre du bureau ou à toute personne habilitées à contrôler l'accès aux courts.

Article 2 : Carte annuelle et Ticket horaire

- Cartes et tickets vendus à l'Office de Tourisme de Barbazan.
- La carte annuelle est valable 1 an, du 1^{er} avril de l'année en cours au 31 mars de l'année suivante.
- La carte annuelle est strictement personnelle. Une pièce d'identité pourra être demandée à tout moment, afin de vérifier l'identité du porteur de la carte.
- Les tickets horaires sont valables 1 heure. Toute heure de jeu supplémentaire doit être signalée et réglée à l'Office de Tourisme avant de débiter.

Article 3 : Les clés

- Les clés des courts sont à retirer et à ramener à l'Office de Tourisme de Barbazan. Nul ne doit garder les clés au-delà des heures réservées à l'Office de Tourisme. En cas d'absence ou de fermeture, il faudra obligatoirement les déposer dans la boîte aux lettres.
- Une caution de 10 € (chèque uniquement) sera exigée pour la gestion des clés, dès la première inscription, et sera remise lors de la dernière séance sur les courts de tennis.
- Dans un souci de sécurité et de respect du règlement, il est impératif de veiller à ce que la porte soit fermée après avoir quitté le court.

Article 4 : Tenue

- Le port de chaussures de sport et d'une tenue correcte est exigé.

Article 5 : Véhicules

- Les véhicules à deux roues et tous engins motorisés sont strictement interdits sur les terrains de tennis.



Office de Tourisme de Barbazan

Place du Rocher - 31510 Barbazan

Tel / Fax : 05 61 88 35 64

office-tourisme-barbazan@wanadoo.fr

www.tourisme-barbazan.com

Ouvert toute l'année du Mardi au Samedi

9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - Ouvert le Dimanche matin en été

Article 6 : Pratique

- Les jeux autres que la pratique du tennis ne sont pas autorisés sur les terrains de tennis.

Article 7 : Responsabilité

- L'Office de Tourisme se dégage de toute responsabilité : chaque personne engage sa responsabilité personnelle, les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés ou présenter une décharge des parents datée et signée (uniquement pour les plus de 12 ans, munis de leur carte d'identité).

Article 8 : Tout manquement au présent règlement entraînera la perte de la caution et l'annulation de la carte annuelle ou du ticket horaire.

Tarifs pour l'année 2007 :

- Carte année adulte : 10 € par personne.
- Carte année enfant (moins de 16 ans) : 5 € par personne.
- Ticket horaire : 2 € par personne.

Barbazan, le 4 Mai 2007
Le Président de
l'Office de Tourisme,

Barbazan, le
Le Titulaire,

Thierry DELORT